

## GREVE DU JEUDI 4 AVRIL

Ni amendable !



Ni négociable !

L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

### Abandon TOTAL de la loi Blanquer !

Après le succès de la grève du 19 mars et de la manifestation du 30 mars (5000 enseignants et parents à Marseille) pour l'abandon de la loi Blanquer, la mobilisation s'amplifie dans tout le pays.

Dans certains départements, la grève jusqu'au retrait de la loi est lancée...  
Lire le communiqué national du SNUDI FO

Dans les Bouches du Rhône, la discussion de la grève pour gagner se mène dans les écoles, dans les RIS.  
Lire la motion de St Rémy de Provence

**Dans toutes nos écoles, discutons de cette perspective, préparons-la, organisons-nous !**

### Un ministre en difficulté

En réponse et face à cette colère et ce rejet ultra-majoritaire contre son projet, le Ministre et les médias à son service s'agitent, gesticulent et mentent pour tenter d'éteindre le feu. Une députée LREM des Bouches du Rhône communique dans toutes les écoles et « invite » les enseignants à une réunion publique pour « démonter les rumeurs sur la loi Blanquer » (La Provence du samedi 30 mars)

► **La maternelle ne serait pas dans le viseur de la loi ?**

Pourtant l'amendement (Article 4bis) autorisant la scolarisation des enfants de moins de 6 ans dans des jardins d'enfants communaux, intercommunaux ou associatifs n'est pas retiré !

► **Les postes de directeurs d'école ne seraient pas remis en cause ?**

Pourtant l'article 6 quarter prévoit bien la mise place d'un directeur adjoint au chef d'établissement chargé du premier degré, disposant des compétences attribuées aux directeurs des écoles.

► **Les EPSF seraient réalisés après accord de la communauté éducative ?**

Avec accord ou sans accord, la mise en place des EPSF, ce n'est ni plus ni moins que la poursuite de la territorialisation de l'école contre le cadre national et notre statut de fonctionnaire d'Etat ! Comme le reconnaît lui-même le ministre, « cette idée est discutée depuis 50 ans »... Nous imaginons tout le chantage que pourrait exercer l'administration sur les écoles et les communes pour arriver à ses fins (chantage aux ouvertures/fermetures de postes en particulier).

Et pour le reste de la loi : *l'explosion des statuts, le pilotage des établissements et des personnels par l'évaluation, l'utilisation de contractuels précaires en lieu et place d'enseignants fonctionnaires, la poursuite de l'inclusion scolaire systématique, la suppression de milliers de postes d'AESH...*

**Tout est à jeter ! Les personnels n'en veulent pas !**

**Une seule exigence : le retrait du projet de loi !**

**Une seule réponse : organiser la grève jusqu'au retrait !**

Les enseignants du 1er degré l'expriment avec leurs syndicats : ils ne veulent pas du projet de loi Blanquer.

***Cette loi n'est ni amendable, ni négociable !***

**Une seule exigence : le retrait TOTAL !**

**C'est ce que nous réaffirmerons le 4 avril !**

Lire l'appel intersyndical SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action et Sud Éducation à la mobilisation, le 4 avril pour l'abandon du projet de loi.

Déclaration d'intention de grève >ICI<

à transmettre à votre IEN au plus tard le mardi 2 avril à 8h !!!



**Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019**

*C'est le bon moment !*

**Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier de rôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réforme, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?  
Une question ?  
Contactez-nous !

